

Le constat de l'accidentologie 2007-2011

1 835 Accidents corporels dont :

- 233 impliquaient au moins un conducteur alcoolisé, soit 13%
- 150 étaient des accidents mortels, soit 8% dont 39 impliquaient au moins un conducteur alcoolisé (au dessus du seuil légal), soit 25%

154 Personnes tuées dont :

- 22 en deux-roues motorisés, soit 17%
- 39 dans un accident impliquant un conducteur alcoolisé (au dessus du seuil légal), soit 25%

2 315 Nombre de blessés dont :

- 1 269 blessés hospitalisés, soit 55%
- 288 blessés dans un accident impliquaient un conducteur alcoolisé (au dessus du seuil légal), soit 12%

En moyenne par semaine, dans le département du Cher,
de 2007 à 2011

7 accidents corporels
5 blessés hospitalisés
4 blessés non-hospitalisés
1 tué tous les 12 jours
sont à déplorer

Les objectifs pour la période 2013-2017

Niveau national

- moins de 2 000 tués par an d'ici 2020

Niveau départemental

- moins de 30 tués par an



La sécurité routière dans le Cher

Les enjeux 2013 - 2017

Le document général d'orientation (DGO)

L'élaboration du DGO 2013-2017 répond aux directives de la circulaire du 15 avril 2008 du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière.

Dans le Cher, il permet à l'État, au Conseil Général et aux collectivités locales, dans le cadre d'une démarche partenariale, de définir et d'afficher conjointement les axes de la politique de sécurité routière à mettre en œuvre pour la période 2013-2017.

Une élaboration en 3 phases :

- . caractérisation et validation des enjeux
- . compréhension des enjeux
- . définition et validation des orientations d'actions

Le collège départemental de sécurité routière, présidé par le Préfet a validé les enjeux retenus le 21 novembre 2012 et les orientations d'actions le 9 avril 2013.

Les partenaires



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



1 l'alcool

Information - communication

Actions grand public et jeunes

- Communiquer et pérenniser la présence de la sécurité routière lors des évènements du département.

Actions des collectivités

- Inciter les organisateurs de manifestations festives à prendre en compte le risque routier et développer les mesures de prévention.

Formation - éducation

- Renforcer la présence de la Sécurité Routière dans les actions de prévention en milieu scolaire.

Éducation routière

- Améliorer la prise en compte du risque alcool dans la formation initiale du conducteur.

Contrôle - sanction

- Mettre en œuvre le plan départemental de contrôles routiers.
- Contrôler le respect de la réglementation par les débits de boissons autorisés à fermer leurs établissements au-delà de deux heures du matin.



2 la vitesse

Information - communication

- Renforcer la communication vers le grand public sur les risques liés à la vitesse.
- Promouvoir la conduite apaisée.

Formation - éducation

- Poursuivre et développer les actions de sensibilisation aux risques routiers chez les jeunes en intégrant le volet «vitesse» et chocs.
- Sensibiliser au partage de la rue.

Contrôle - sanction

- Mettre en oeuvre le plan départemental de contrôles routiers.

Infrastructure

- Poursuivre les études «Lecture de la route» et de réduction des obstacles, avec les gestionnaires routiers.
- Sensibiliser les élus à l'aménagement des traversées d'agglomération et aux abords des établissements scolaires, incitant à la réduction des vitesses.



3 les jeunes

Information - communication

- Informer, sensibiliser les parents, les professionnels de la petite enfance sur les systèmes de retenue et la réglementation.
- Communiquer sur les valeurs d'exemplarité parentale et professionnelle.

Formation - éducation

- Mobiliser, sensibiliser l'ensemble des acteurs des structures éducatives et d'insertion professionnelle afin d'intégrer la présence de la sécurité routière dans les actions de prévention.

Contrôle - sanction

- Organiser des opérations de contrôles, à vertu pédagogique ou non, aux abords des établissements scolaires.

Infrastructure

- Favoriser les aménagements de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et des points d'arrêts des transports.



Les enjeux

les principales orientations retenues pour 2013 - 2017

4 les deux-roues motorisés

Les 2RM < 125cm3

Information - communication

- Informer les parents via les établissements scolaires ou par voie de presse (locale, communale ...), de leur responsabilité vis à vis de la conformité des engins, des risques encourus en cas d'absence d'assurance ou de non couverture par les assurances en cas d'accident après modification de l'engin.

Contrôle - Sanction

- Renforcer la lutte contre la pratique du débridage.
- Procéder à des contrôles pédagogiques ou non et vérifier les engins ainsi que les équipements des conducteurs, à la sortie des établissements scolaires, sur la voie publique.
- Impliquer les concessionnaires sur la vérification de la conformité des engins.

Les 2RM >= 125cm3

Information - communication

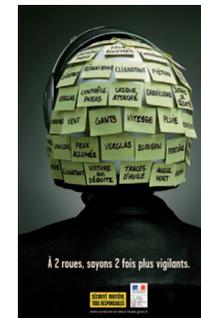
- Communiquer auprès des automobilistes et des motocyclistes sur la vulnérabilité des usagers de 2RM, le partage de la route et la courtoisie au volant.

Contrôle - sanction

- Mettre en œuvre le plan départemental de contrôles routiers.

Infrastructure

- Sensibiliser les différents gestionnaires de voirie à une meilleure prise en compte des 2RM.



5 les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, seniors)

Information - communication

- Communiquer sur le respect des règles et sur le rôle protecteur de celles-ci.

Formation - éducation

- Sensibiliser piétons et cyclistes au port d'équipements de visibilité.
- Sensibiliser les cyclistes au port d'équipements de protection.
- Sensibiliser les aidants naturels (famille...) ainsi que le personnel médical afin de favoriser la prise de conscience des seniors sur le risque routier.
- Préserver l'autonomie des seniors en promouvant l'auto-évaluation des aptitudes physiques et cognitives.

Infrastructure

- Favoriser les aménagements sécurisant les déplacements piétons et vélos.
- Promouvoir la partage de la route.



Le risque professionnel est pris en compte de manière transversale dans le cadre de chacun des enjeux.